

# REINTEGRATION DE MME O. SOUS SURVEILLANCE !

Villepinte, le 27 janvier 2020

Suite à notre tract diffusé le 23 janvier dernier, la Directrice Générale du CDEF a contacté Mme O., par téléphone, vendredi 24 janvier après midi, pour l'informer de la **prise de ses fonctions à compter de ce jour.**

Cette dernière s'est excusée du désagrément causé, justifiant cette suspension par une injonction de l'Aide Sociale à l'Enfance, sans pour autant apporter davantage d'explications **sur le silence gardé par la Direction du CDEF durant ces longs mois.**

Mme O. profita de cet appel téléphonique pour exprimer le traumatisme subi mais également son incompréhension face à l'absence de soutien de la Direction du CDEF.

Elle sollicite alors une demande d'entretien en amont de sa reprise effective, en vain !  
**La Directrice Générale reporta ce rendez-vous à une date ultérieure.**

Mme O. était néanmoins ravie que ce cauchemar se termine enfin et effectua un nouvel accueil dès le vendredi dans la nuit. Cependant, cela était sans compter **les méthodes particulières de cette nouvelle direction !**

En effet, dès le samedi midi, Mme O. fut contactée par la **Directrice Pédagogique du CDEF** afin de l'informer de **sa visite à domicile** à 16h00, l'après midi même, accompagnée de la **cadre d'astreinte du pôle Urgence.**

Cette visite qui a duré 2 heures avait pour but a priori d'évaluer le traumatisme subi par l'agent ainsi que de rencontrer l'enfant accueilli dans la nuit. **Cette visite inopinée et son objet nous questionnent ainsi que le but réellement recherché !**

## QUE FAUT-IL EN COMPRENDRE ?

Mme O. serait-elle **placée sous surveillance par la Direction Générale** à l'insu du service du Placement Familial d'Urgence qui n'avait pas été informé ?

Bien que les visites à domicile soient inscrites dans le Projet Educatif du PFU et mises en place régulièrement par les éducateurs et psychologues du service, **à aucun moment elles ne sont effectuées directement par la Direction du CDEF !**

**CES MÉTHODES MANAGÉRIALES SONT TROUBLANTES ET POURRAIENT S'APPARENTER À DU HARCÈLEMENT MORAL ENVERS MME O. !**

**FORCE OUVRIERE sollicite en urgence un entretien afin de faire toute la lumière sur les motifs ayant amenés à la suspension des fonctions de Mme O. et la transmission d'une copie intégrale de son dossier administratif comme il est de droit !**